

Journée de divertissement au festival médiéval de Sedan

10 €

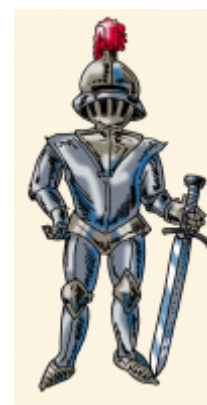


CHÂTEAU FORT DE SEDAN

Festival médiéval 23e édition 2018
Samedi 26 mai 2018



Cette sortie est réservée aux fonctionnaires et agents de la fonction publique d'État (ouvert aux contractuels également) exerçant en Grand-Est, actifs et retraités, à leur conjoint-e, à leur(s) enfant(s) mineur(s) et à leur(s) enfant(s) étudiant(s) à charge.



inscription : www.srias-grandest.fr / Loisirs, culture / Sorties familiales

TARIF :

La participation demandée a été fixée à **10 € par participant**
L'entrée est gratuite pour les enfants de – de 12 ans.

Ce prix comprend :

- la billetterie pour l'accès libre au festival
- visite du château
- repas du midi
- le transport en bus à partir de Chaumont, Saint-Dizier, Châlons-en-Champagne, Troyes, Reims-Rethel.
- Le transport est à votre charge pour les autres lieux de départ (Charleville-Mézières, autres départements)



En cas de désistement à compter du 14 mai 2018, il ne sera procédé à aucun remboursement.

BUS :

N° 1 :

- Chaumont : départ à 06h15 et retour à 00h45
- Saint-Dizier : départ à 07h30 et retour à 23h30
- Chalons en Champagne : départ à 08h45 et retour à 22h15

N° 2

- Troyes : départ à 07h15 et retour à 23h45
- Reims : départ à 09h15 et retour à 21h45
- Reims : départ à 10h00 et retour à 21h00



Repas (à l'auberge du Saint Cochon) :

Adulte :

Plat unique
Un dessert
Une boisson
Un café

Enfant :

Sandwich barbecue
un dessert
une boisson

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes du 09 avril 2018 jusqu'au **20 avril inclus 2018**, sur le site www.srias-grandest.fr **uniquement**.

Les personnes retenues seront avisées par courrier électronique. Pour valider votre inscription définitive, il conviendra d'envoyer avant le 7 mai 2018 votre chèque libellé à l'ordre de « Château-Fort de Sedan », ainsi que les documents justificatifs éventuels.

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.



Les billets seront distribués sur place

Nous vous rappelons qu'il n'est possible de participer qu'une fois tous les deux ans à une action « sorties familiales - loisirs ». Vous trouverez le programme 2018 sur le site.

Une attestation sur l'honneur de non participation à une autre action vous sera demandée si votre dossier est retenu

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité (150 places). Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux primo-participants à une action familiale organisée par la SRIAS (2017/2018)
- 3) Priorité aux départs en bus (102 places)
- 4) Répartition départementale et ministérielle
- 5) Quotient familial

Retrouvez toutes les informations de la
SRIAS GRAND EST sur :
[site www.srias-grandest.fr](http://www.srias-grandest.fr)

